



Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

**La demande d'exemption de TVA
dans un ou plusieurs États membres
de l'Union européenne**

Table des matières

1. Présentation.....	3
1.1. Objet de la fiche.....	3
1.2. À qui s'adresse cette procédure ?.....	3
1.3. Quelles sont les conditions d'éligibilité ?.....	3
1.4. Prérequis.....	4
2. Accéder aux formulaires Démarches simplifiées.....	7
3. Remplir le formulaire « demande d'exemption de TVA dans un ou plusieurs États membres de l'UE ».....	11
3.1. Informations générales.....	11
3.2. Espace professionnel DGFiP.....	12
3.3. Inscription au guichet unique TVA UE.....	14
3.4. Numéros de TVA intracommunautaire au sein de l'Union européenne.....	15
3.5. Vérification des conditions d'éligibilité.....	15
3.6. Répartition de votre chiffre d'affaires en France.....	16
3.7. Répartition de votre chiffre d'affaires dans le reste de l'Union européenne	17
3.8. États dans lesquels une exemption de TVA est demandée.....	18

1. Présentation

1.1. Objet de la fiche

Cette fiche présente la démarche à suivre par les petites et moyennes entreprises (PME) françaises qui souhaitent effectuer une demande d'exemption de TVA dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne dans lesquels elles ne sont pas établies.

Cette démarche résulte de la mise en œuvre de la directive 2020/285 du conseil du 18 février 2020 et du règlement d'exécution 2021/2007 de la Commission européenne du 16 novembre 2021.

Le présent mécanisme est codifié à l'article 293 B ter du code général des impôts (CGI) et, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025¹.

1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux entreprises éligibles au mécanisme de la franchise en base européenne de TVA et qui souhaitent en bénéficier.

1.3. Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour en bénéficier, six conditions sont requises :

- **La PME doit être établie en France métropolitaine ;**
- **La PME ne doit pas avoir un chiffre d'affaires annuel sur le territoire de l'UE supérieur à 100 000 € et ce chiffre d'affaires ne doit pas non plus excéder les seuils nationaux en vigueur dans chaque État membre d'exemption ;**

Exemple :

Un plombier français réalise 75 000 € de chiffre d'affaires annuel dans l'ensemble de l'Union européenne dont 30 000 € en Autriche. Il est éligible à la franchise en base européenne de TVA en Autriche, car :

- son chiffre d'affaires respecte le seuil national autrichien² en vigueur (chiffre d'affaires total : 30 000 € < 55 000 €) **et**
- son chiffre d'affaires annuel global sur le territoire de l'Union respecte le seuil de chiffre d'affaires dans l'Union européenne fixé à 100 000 € (chiffre d'affaires total : 75 000 € < 100 000 €).

- **La PME doit exercer une activité éligible au mécanisme de la franchise en base dans chaque État membre d'exemption ;**
- **La PME ne doit pas avoir de numéro d'exemption actif au moment de l'inscription au dispositif ;**
- **La PME doit avoir un espace professionnel actif auprès de la DGFiP ;**
- **La PME ne doit pas être inscrite au guichet unique TVA e-commerce (OSS) sous les régimes OSS non-UE ou IOSS.**

¹ Article 293 B du code général des impôts

² Vous pouvez consulter le site de la Commission européenne dédié à la franchise en base TVA européenne afin de vous tenir informé des seuils actualisés à l'adresse suivante https://sme-vat-rules.ec.europa.eu/index_en?prefLang

1.4. Prérequis

1. Se connecter à l'espace professionnel

L'accès à votre espace professionnel se fait depuis la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.



Saisir l'adresse électronique de connexion et le mot de passe.



2. Accéder au service « Franchise en base TVA UE »

Pour plus de renseignements sur la démarche à suivre pour vous inscrire au service « Franchise en base TVA UE », vous pouvez consulter la fiche FOCUS [« l'adhésion et l'activation du service « Franchise en base TVA UE » dans l'espace professionnel ».](#)

The screenshot shows the 'Franchise en base TVA UE' application form on the impots.gouv.fr website. The user is identified as 'Abonné: 20101670101919 Lila ROSEMONDE PARIS FRANCE'. The form includes sections for 'Votre demande d'adhésion', 'Les services dont vous êtes déjà titulaire', 'Les services indisponibles', and 'Les services auxquels vous pouvez adhérer'. The 'Franchise en base TVA UE' checkbox is checked and highlighted in red. Navigation buttons at the bottom include 'Étape précédente', 'Effacer', 'Valider', and 'Suivant'.

Abonné:
20101670101919
Lila
ROSEMONDE
PARIS
FRANCE

[Quitter](#)

PROFESSIONNELS

Professionnels

Vos adhésions : [Effectuer une demande](#) - [Suivre vos adhésions](#) - [Supprimer un formulaire](#)

Votre demande d'adhésion

Numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent) : 123456789
Dénomination : SARL MARTIN DISTRIBUTION
Adresse fiscale de l'entreprise : 16-18
16 , BD DE VAUGIRARD
75015 PARIS 15

Les services dont vous êtes déjà titulaire

Déclarer TVA	Payer autres impôts et taxes
Payer TVA	Consulter le Compte fiscal ?
Déclarer l'Impôt sur les sociétés	Remboursement de TVA UE
Payer l'Impôt sur les sociétés	Tiers déclarants ?

Les services indisponibles

Désignation du service	Motif de l'indisponibilité
Déclarer la Taxe sur les salaires	Vous ne possédez aucune obligation fiscale nécessaire à l'adhésion de ce service. Veuillez vous rapprocher de votre service gestionnaire pour pouvoir adhérer à ce service.
Payer la Taxe sur les salaires	Vous ne possédez aucune obligation fiscale nécessaire à l'adhésion de ce service. Veuillez vous rapprocher de votre service gestionnaire pour pouvoir adhérer à ce service.

Les services auxquels vous pouvez adhérer

Cochez tous les services dont vous pourriez avoir besoin par la suite. Chaque lien d'accès n'est visible dans votre espace professionnel que si le service correspondant est ouvert.

<input type="checkbox"/> Messagerie	<input type="checkbox"/> Déclarer le Résultat ?
<input type="checkbox"/> Déclarer Taxe activités polluantes ?	<input type="checkbox"/> Amendes pour inexacititudes PAS ?
<input type="checkbox"/> Payer Taxe activités polluantes ?	<input type="checkbox"/> Guichet de TVA UE ?
<input type="checkbox"/> Déclarer Taxe int. consommation ?	<input type="checkbox"/> Déclarer Dispositif DAC6 ?
<input type="checkbox"/> Payer Taxe int. consommation ?	<input type="checkbox"/> Économie collaborative ?
<input type="checkbox"/> Déclarer Taxe v. vénale immeubles ?	<input type="checkbox"/> Gérer mes biens immobiliers ?
<input type="checkbox"/> Payer Taxe v. vénale immeubles ?	<input type="checkbox"/> Cession de droits sociaux ?
<input type="checkbox"/> Déclarer la CVAE	<input type="checkbox"/> Successions vacantes ?
<input type="checkbox"/> Payer la CVAE	<input type="checkbox"/> Franchise en base TVA UE
<input type="checkbox"/> Déclarer les RCM	
<input type="checkbox"/> Payer les RCM	

Il existe d'autres services disponibles sans abonnement spécifique (voir la liste).

[Étape précédente](#) [Effacer](#) [Valider](#)

3. Activer le service « Franchise en base TVA UE »

Pour plus de renseignements sur la démarche à suivre pour activer le service « Franchise en base TVA UE », vous pouvez consulter la fiche FOCUS [« l'adhésion et l'activation du service « Franchise en base TVA UE » dans l'espace professionnel ».](#)

The screenshot shows the official French government website for taxation, impots.gouv.fr. At the top, there is a logo of the French Republic (Tricolor) and the text "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" with the motto "Liberté Egalité Fraternité". The main navigation bar includes links for "Votre espace particulier" (Your personal space) and "Votre espace professionnel" (Your professional space).

The left side of the page displays the "Connexion à mon espace professionnel" (Connection to my professional space) section. It contains fields for "Adresse électronique" (Electronic address) and "Mot de passe" (Password), along with a "Connexion" (Connect) button. Below these fields is a link "Mot de passe oublié" (Forgot password?). A note at the bottom states: "Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis" (You can also pay online your property tax or your business property contribution using the reference of your assessment notice) and a "Payer mes impôts locaux" (Pay my local taxes) button.

The right side of the page displays the "Création de mon espace professionnel" (Creation of my professional space) section. It features a "Créer mon espace professionnel" (Create my professional space) button. Below it is the "Activation de mon espace / mes services" (Activation of my space / my services) section, which is highlighted with a red dotted border. This section contains an "Activer mon espace / mes services" (Activate my space / my services) button.

2. Accéder aux formulaires Démarches simplifiées

- L'accès aux formulaires est disponible depuis le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique « Adhérer à la franchise en base TVA européenne ».

Pour vous connecter ou créer un compte sur le site Démarches simplifiées, cliquez sur « se connecter ».

1. Créer un compte

- Pour créer un compte, vous pouvez vous identifier via FranceConnect.

Connexion à demarches-simplifiees.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

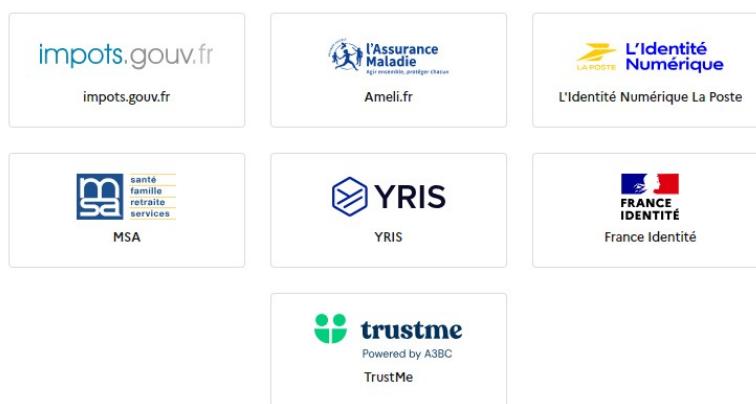


[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

- Choisissez l'un des comptes suivants pour vous connecter.

Connexion en cours sur demarches-simplifiees.fr

Choisissez un compte pour vous connecter :



- ➔ Vous pouvez aussi créer un compte sur le site Démarches simplifiées en indiquant une adresse électronique et un mot de passe.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
demarches-simplifiees.fr

Agent Se connecter Aide FR

FONDS VERT - Recyclage foncier

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Créer un compte demarches-simplifiees.fr J'ai déjà un compte

Quel est l'objet de la démarche ?

À qui s'adresse la démarche ?

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

2. Se connecter avec son compte

- ➔ Saisissez l'adresse électronique de connexion et le mot de passe.

Se connecter avec son compte

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Adresse électronique *

Format attendu : adresse@mail.com

Mot de passe *

Afficher

Mot de passe oublié ?

Se souvenir de moi

Se connecter

Vous trouverez un formulaire disponible³ sur le site www.impots.gouv.fr :

- Le formulaire « Demande d'exemption de TVA dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne » :

Les entreprises françaises, souhaitant obtenir le bénéfice de la franchise en base de TVA européenne, doivent effectuer une demande initiale d'exemption à l'appui de ce formulaire.

Les informations demandées concernent principalement :

- l'identité de l'entreprise ;
- le numéro d'abonné affiché dans l'espace professionnel de l'entreprise ;
- le(s) numéro(s) de TVA intracommunautaire détenu(s) au sein de l'Union européenne ;
- les données de chiffre d'affaires en France et au sein de l'Union européenne.

Si vous souhaitez bénéficier de l'exemption dans plusieurs États membres de l'Union européenne, ce formulaire vous permet de déposer **un seul dossier pour toutes vos demandes d'exemption**.

Dès que la demande d'exemption est déposée, aucune modification ne peut être effectuée via le formulaire de demande d'exemption.

- Le formulaire « Modification de la demande d'exemption de TVA dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne » disponible courant 2026 :

Ce formulaire concerne l'entreprise ayant déjà obtenu une exemption et qui souhaite informer l'administration d'une modification la concernant. Il s'agit principalement des mises à jour suivantes :

- modification des informations d'identification de l'entreprise ;
- modification de l'activité de l'entreprise ;
- inscription au guichet TVA commerce en ligne OSS/IOSS (celui-ci étant incompatible avec le régime de franchise en base de TVA européenne) ;
- modification du montant du chiffre d'affaires déclaré dans la demande initiale d'exemption ;
- cessation de l'entreprise (fin des activités de l'entreprise, cessation volontaire avec continuation de l'activité de l'entreprise, dépassement du seuil de chiffre d'affaires annuel dans l'Union européenne, changement d'État membre d'établissement) ;

³ Les formulaires « *Modification de la demande d'exemption de TVA dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne* » et « *Déclaration du rapport trimestriel* » seront disponibles ultérieurement.

- réactivation de l'inscription au dispositif d'exemption de TVA dans l'Union européenne.

Veuillez remplir ce formulaire **uniquement** si l'un des changements décrits ci-dessus est intervenu depuis le dépôt du formulaire « demande d'exemption de TVA dans un ou plusieurs États membres de l'UE ».

- Le formulaire « Déclaration du rapport trimestriel » disponible courant 2026 :

Les entreprises ayant obtenu une exemption de TVA sont tenues de déclarer trimestriellement le chiffre d'affaires qu'elles ont réalisé dans chaque État membre de l'UE. Elles peuvent aussi corriger une déclaration relative à une période antérieure, notamment en cas d'erreurs matérielles lors de la saisie des chiffres d'affaires ou en cas d'annulation de transactions.

Les rapports trimestriels doivent être déposés le mois suivant la fin de chaque trimestre.

Soit :

Calendrier trimestriel		Période de dépôt
trimestre 1	janvier, février, mars	avril
trimestre 2	avril, mai, juin	juillet
trimestre 3	juillet, août, septembre	octobre
trimestre 4	octobre, novembre, décembre	janvier

3. Remplir le formulaire « demande d'exemption de TVA dans un ou plusieurs États membres de l'UE »

Vous devez déposer une demande initiale d'exemption en remplissant un formulaire dédié accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique « Adhérer à la franchise en base TVA européenne » :

➔ Cliquez sur « commencer la démarche ».

Vous devez remplir l'ensemble des champs suivants :

3.1. Informations générales

- Indiquez le numéro SIRET à 14 chiffres de votre entreprise

Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET *

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Continuer

- Dans la section « Informations générales », indiquez l'**adresse électronique** de votre entreprise, le **site internet** et votre **secteur d'activité**.

1.1. Informations générales

Quelle est l'adresse électronique de votre entreprise ? *

Format attendu : adresse@mail.com

Adresse électronique permettant de contacter l'entreprise

Quelle est l'adresse du site internet de votre entreprise ?

Quel est votre secteur d'activité ? *

- Livraisons de biens corporels et prestations de services
- Livraisons de biens corporels uniquement
- Prestations de services uniquement

- Indiquez si votre entreprise relève de la **Direction des grandes entreprises (DGE)**.

Votre entreprise relève-t-elle de la compétence de la Direction des grandes entreprises ? *

Oui Non

Quel est le code postal de votre établissement principal ? *

- ➔ Si vous cliquez sur « non », veuillez indiquer le code postal de votre établissement principal.

- Indiquez si vous **effectuez la démarche pour votre propre entreprise**.

Si vous n'effectuez pas la démarche pour le compte de votre entreprise, un mandat valide vous sera demandé.

Réalisez-vous cette démarche pour le compte de votre propre entreprise ? *

Si non, un mandat valide vous sera demandé.

Oui Non

Mandat valide au format pdf *

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier n'a été sélectionné

3.2. Espace professionnel DGFiP

- Saisir votre numéro d'abonné DGFiP.

Espace professionnel DGFiP

Quel est votre numéro d'abonné DGFiP ? *

Vous trouverez votre numéro d'abonné dans votre « espace professionnel », sous votre nom et prénom.

The screenshot shows the 'Espace professionnel' section of the impots.gouv.fr website. At the top left, there's a sidebar with the user's details: 'Mme ROSEMONDE Lila', 'Abonné : 20101670101919', and 'Expiration du mot de passe : 18/11/2025'. Below this are links for 'Espace pro.', 'Impots.gouv.fr', and 'Me déconnecter'. On the right, a large orange button says 'Aide : tous les pas-à-pas'. To the right of the sidebar, a red arrow points to the top right corner where the user's name and account number are displayed. The main content area has tabs for 'MESSAGERIE', 'CONSULTER', 'DÉCLARER', 'PAYER', 'DÉMARCHES', and 'MESSAGERIE'. The 'MESSAGERIE' tab is active. The 'DOSSIER COURANT' section shows 'SIREN 123456789' and 'SARL MARTIN DISTRIBUTION'. The 'MES SERVICES' section is expanded, showing categories like 'Consulter', 'Déclarer', 'Payer', and 'Démarches', each with a list of services. Other sections visible include 'MON ESPACE' and 'MES AUTRES SERVICES'.

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez [ici](#).

3.3. Inscription au guichet unique TVA UE

- Veuillez indiquer si votre entreprise est inscrite au guichet unique TVA UE

Pour simplifier les obligations déclaratives et de paiement des opérateurs sur ces opérations, un dispositif optionnel appelé guichet unique de TVA UE (OSS-IOSS, pour « One-Stop-Shop - Import One-Stop-Shop ») est mis en place au niveau de l'UE. Les entreprises qui optent pour le dispositif ne sont plus tenues de s'immatriculer auprès des administrations fiscales de chaque État membre de consommation afin de déclarer et payer la TVA due. La TVA est déclarée et payée auprès d'un seul État membre via le guichet unique.

Le guichet unique de TVA concerne les prestations de services fournies à des personnes non assujetties dans un État membre dans lequel le prestataire n'est pas établi, les ventes à distance de biens intracommunautaires, et les ventes de biens en provenance de pays tiers dans des envois d'une valeur inférieure ou égale à 150 € localisées dans l'UE, à destination de personnes non assujetties dans l'UE.

Inscription au guichet unique TVA UE

Votre entreprise est-elle inscrite au guichet unique TVA UE ? *

- Oui Non

Votre entreprise a-t-elle déjà été inscrite au guichet unique TVA UE ? *

- Oui Non

➔ Si oui, veuillez indiquer à quel régime votre entreprise est soumise.

Si votre entreprise est soumise au régime non-UE ou au régime d'importation, vous n'êtes pas éligible au mécanisme de la franchise en base TVA UE.

➔ Si votre entreprise est sous le régime UE, veuillez indiquer le numéro d'opérateur OSS de votre entreprise.

Vous pouvez retrouver ce numéro sur le guichet OSS accessible via votre espace professionnel sur le site www.impots.gouv.fr.

Quel est le numéro d'opérateur OSS de votre entreprise ? *

Ce champ doit être obligatoirement rempli, y compris si votre entreprise n'est plus inscrite au guichet OSS.

3.4. Numéros de TVA intracommunautaire au sein de l'Union européenne

- Veuillez indiquer si votre entreprise dispose d'un numéro de TVA intracommunautaire actif ou inactif dans un État membre autre que la France.

Le numéro de TVA intracommunautaire est un identifiant unique assigné par l'administration fiscale à toute entreprise assujettie à la TVA. L'entreprise doit le faire figurer sur l'ensemble de ses documents commerciaux et administratifs.

Ce numéro est indispensable aux entreprises qui réalisent des opérations d'importation en provenance de pays situés en dehors de l'Union européenne, d'acquisitions et de livraisons intracommunautaires.

Pour trouver votre numéro de TVA intracommunautaire, veuillez vous rendre sur l'annuaire des entreprises : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr>.

Numéros de TVA intracommunautaire au sein de l'Union européenne

Votre entreprise dispose-t-elle d'un ou plusieurs numéros de TVA intracommunautaire dans un ou plusieurs États membres de l'UE, hormis la France ? *

Si votre entreprise dispose d'un numéro de TVA intracommunautaire actif ou inactif dans un État membre autre que la France, alors veuillez cocher oui.

Oui Non

- ➔ Si oui, veuillez sélectionner le ou les pays concernés et indiquer le numéro de TVA intracommunautaire dans chaque pays sélectionné.

3.5. Vérification des conditions d'éligibilité

- ➔ Veuillez indiquer si votre entreprise bénéficie d'un numéro d'exemption de TVA actif dans l'Union européenne.

Avez-vous un numéro d'exemption de TVA dans l'UE ? *

Oui Non

Pour rappel, veuillez remplir **un seul dossier pour toutes vos demandes d'exemption de TVA**.

Si vous avez déjà déposé une demande d'exemption via ce formulaire et que celle-ci a donné lieu à l'obtention d'un numéro d'exemption, toute nouvelle demande via ce formulaire sera automatiquement rejetée.

Pour modifier votre demande préalable, vous devrez remplir le formulaire dédié sur le site Démarches simplifiées.

- Indiquez si votre entreprise est établie en France métropolitaine.

Votre entreprise est-elle établie en France métropolitaine ? *

Si votre entreprise n'est pas établie en France, vous devez vous rapprocher de l'administration fiscale de votre pays d'établissement

- Oui
 Non

⚠ **Attention : seules les entreprises établies en France métropolitaine peuvent bénéficier de ce régime.**

- Veuillez indiquer votre chiffre d'affaires annuel réalisé sur le territoire de l'Union européenne (y compris en France) pour l'année en cours N et pour l'année précédente N-1.

Chiffre d'affaires annuel sur le territoire de l'Union européenne (France comprise) pour l'année en cours *

Chiffre d'affaires total réalisé dans l'Union européenne, y compris dans les États pour lesquels vous ne demandez pas d'exemption, pour l'année en cours.

Chiffre d'affaires annuel sur le territoire de l'Union européenne (France comprise) pour l'année précédente *

Chiffre d'affaires total réalisé dans l'Union européenne, y compris dans les États pour lesquels vous ne demandez pas d'exemption, pour l'année précédente.

Pour rappel, votre chiffre d'affaires annuel dans l'Union européenne ne doit pas dépasser 100 000 € (seuil européen).

3.6. Répartition de votre chiffre d'affaires en France

- Veuillez indiquer le montant total de votre chiffre d'affaires réalisé par secteur d'activité (livraison de bien corporels / prestations de services) en France pendant l'année en cours N et pendant l'année précédente N-1.

3.1. Répartition de votre chiffre d'affaires en France

Montant total des livraisons de biens corporels réalisées en France pendant l'année en cours *

Montant total des prestations de services réalisées en France pendant l'année en cours *

Montant total des livraisons de biens corporels réalisées en France pendant l'année précédente *

Montant total des prestations de services réalisées en France pendant l'année précédente *

3.7. Répartition de votre chiffre d'affaires dans le reste de l'Union européenne

- Veuillez indiquer si votre entreprise a réalisé un chiffre d'affaires dans un ou plusieurs pays membres de l'Union européenne autres que la France pour l'année en cours N, les années précédentes N-1 et N-2 (pour les États membres concernés).

Répartition de votre chiffre d'affaires dans le reste de l'Union Européenne

Avez-vous réalisé du chiffre d'affaires dans un ou plusieurs pays membres de l'Union européenne autres que la France lors de cette année, de l'année précédente ou de l'année N-2 (pour les états concernés) ? *

- Oui Non

(pour les États concernés)

- Veuillez sélectionner les pays dans lesquels vous avez réalisé un chiffre d'affaires lors de l'année en cours N, des années précédentes N-1 et N-2 (pour les États membres concernés).

(pour les États concernés)

- Veuillez indiquer votre chiffre d'affaires hors taxes par secteur d'activités, pour le ou les pays sélectionnés.

Exemple :

Veuillez sélectionner les pays dans lesquels vous avez réalisé un chiffre d'affaires lors de l'année en cours, de l'année précédente ou de l'année N-2 (pour les états concernés) *

Sélectionnez un ou plusieurs choix.



Information

Le montant du chiffre d'affaires dans les États qui n'ont pas été sélectionnés lors de cette étape sera automatiquement valorisé à 0.

3.2.1. Chiffre d'affaires pour l'Allemagne

Montant total hors taxes des livraisons de biens corporels réalisées en Allemagne pendant l'année en cours *

Montant total hors taxes des prestations de services réalisées en Allemagne pendant l'année en cours *

Montant total hors taxes des livraisons de biens corporels réalisées en Allemagne pendant l'année précédente *

Montant total hors taxes des prestations de services réalisées en Allemagne pendant l'année précédente *

⚠ **Attention :** L'octroi de la franchise est conditionné au respect des seuils nationaux en vigueur.

Vous pouvez consulter le site de la Commission européenne dédié à la franchise en base TVA européenne afin de consulter les seuils actualisés à l'adresse suivante https://sme-vat-rules.ec.europa.eu/index_en?prefLang.

3.8. États dans lesquels une exemption de TVA est demandée

- ➔ Sélectionnez, le ou les États membres pour lesquels une exemption de TVA est demandée.
- ➔ L'ajout d'un État membre d'exemption dans le formulaire de modification n'étant disponible qu'en 2026, il vous est conseillé de sélectionner tous les États membres lors de votre demande d'exemption initiale.

États dans lesquels une exemption de TVA est demandée

Etats membres demandés pour l'exemption de TVA *

Sélectionnez un ou plusieurs choix.



(*États membres dans lesquels une exemption de TVA est demandée* Sélectionnez un ou plusieurs États*)

⚠ **Attention :** L'Espagne ne dispose pas de Franchise en base de TVA.